

CC - 32 M
C.G. - PATRIMOINE
RELIGIEUX

Montréal, 30 août 2005

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À :

COMMISSION DE LA CULTURE

CONSULTATION GÉNÉRALE SUR
LE PATRIMOINE RELIGIEUX
DU QUÉBEC

**RECYCLAGE DES LIEUX DE CULTE
LES ENSEIGNEMENTS DU PASSÉ,
DES VOIES POUR L'AVENIR?**

Présenté par :

Daniel Saintonge


Montréal QC H2J 2T9


22

TABLE DES MATIÈRES

1^{ÈRE} PARTIE : LES ENSEIGNEMENTS DU PASSÉ, L'EXPÉRIENCE DE MONTRÉAL	3
INTRODUCTION	3
CADRE DE L'ANALYSE	3
RÉSULTAT DE L'ANALYSE	4
ANALYSE DES RÉSULTATS	5
DEUXIÈME PARTIE, DES VOIES POUR L'AVENIR	5
PROBLÉMATIQUE	5
QUELQUES SOLUTIONS PARTIELLES	7
• PRESBYTÈRES ET MAISONS CURIALES :	7
• MAUSOLÉES :	7
• MUSÉS :	7
QUOI?	8
COMMENT?	8
• LES UTILISATEURS RELIGIEUX :	8
• LES UTILISATEURS NON RELIGIEUX :	9
• ASPECTS FINANCIERS :	9
• AMÉNAGEMENT DES LIEUX :	10
QUI?	11
UN EXEMPLE :	13
CONCLUSION	14
· ANNEXE : LISTE DES LIEUX DE CULTES AYANT CONNUS PLUSIEURS UTILISATIONS	15

RECYCLAGE DE LIEUX DE CULTE

1IÈRE PARTIE : LES ENSEIGNEMENTS DU PASSÉ, L'EXPÉRIENCE DE MONTRÉAL.

INTRODUCTION

Plusieurs communautés et congrégations sont maintenant aux prises avec de grands bâtiments religieux sous-utilisés et mal entretenus faute de moyens adéquats. Ils doivent songer à s'en départir sous peu. Le futur et le recyclage de ces lieux de culte sont problématiques pour toutes personnes ou organismes soucieuses du sort de notre patrimoine religieux. Même si ces bâtisses n'ont pas toutes nécessairement une valeur architecturale importante, elles ont tout un intérêt historique par les particularités de leur histoire individuelle et comme témoin d'une époque pas si lointaine où la religion, toutes langues et confessions confondues, était une composante essentielle de notre société. Montréal occupe une position unique à cause des proportions particulières des différentes confessions et des clivages linguistiques. C'est aussi à Montréal que le problème du recyclage se pose avec le plus d'acuité. Bien que plusieurs avenues pour la sauvegarde de nos églises soient étudiées, le passé nous renseigne sur le sort réservé aux lieux de culte au XIX^{ième} et début du XX^{ième} siècle à Montréal. Ces enseignements des générations précédentes nous indiquent des voies à suivre et des actions à éviter. Comme le veut le dicton, le futur est souvent le reflet du passé

CADRE DE L'ANALYSE

Les informations obtenues à l'occasion d'une recherche sur l'histoire des lieux de culte à Montréal ont permis de brosser un tableau des situations passées. Ce travail a aussi identifié les usages successifs de plusieurs églises, temples et synagogues. Le territoire étudié comprend le quadrilatère formé par les rues Décaries, Van Horne / Rosemont et Viau, soit la zone la plus urbanisée de Montréal en 1901. Les bâtiments construits avant 1925 et utilisés par des communautés fondées avant 1901 ont été retenus. Les couvents et édifices institutionnels semblables ne sont pas inclus. Ce tableau concerne essentiellement des lieux de cultes en milieux urbains pour des congrégations ayant existé il y a plus de cent ans. Cette approche permet un certain recul nécessaire pour dégager des mouvements, tendances et conclusions. Les différentes utilisations des lieux de culte du tableau ont été divisées en trois catégories pour fin d'analyse, soit premièrement les utilisations religieuses, publiques et communautaires, deuxièmement les utilisations comme salle de spectacle ou lieu de loisir et en troisième les utilisations profanes. L'utilisation de temple en milieu urbain à des fins résidentielles est trop récente et limitée pour permettre une analyse concrète. Le tableau en annexe résume les différents lieux de culte utilisés pour l'analyse.

RÉSULTAT DE L'ANALYSE

Les premières conclusions sont plutôt décevantes. Les 155 lieux de culte étudiés ont occupé 515 emplacements et /ou bâtiments différents. Ce nombre repose sur une moyenne de deux emplacements pour les catholiques et de quatre pour les autres confessions. Seulement une soixantaine de ces lieux ont eu plus d'une occupation connue. La réutilisation à des fins profanes a laissé très peu d'indices. Cette absence de trace est déjà révélatrice. De multiples raisons expliquent ce faible recyclage. Plusieurs églises et temples ont été immédiatement démolis après la vente. Certains ont même été démolis par leur propre communauté pour des raisons idéologiques¹ ou matérielles². Alors que Montréal est en pleine industrialisation et devient la métropole du Dominion au début du XX^{ème} siècle, l'opinion courante veut que le passé laisse la place au progrès. Malgré les regrets nostalgiques de quelques élites, les promoteurs immobiliers du centre-ville protestent contre tous ces lieux de culte qui occupent des emplacements si enviables et cela sans payer une seule taxe municipale³. Ils s'empressent de les racheter pour des sommes très inférieures à leurs valeurs réelles et les remplacent ensuite par des édifices beaucoup plus lucratifs. Le sort réservé aux églises St-Luc et St-Jean de la Croix fait encore écho à cette mentalité du début du siècle dernier. L'absence de conscience patrimoniale de cette époque explique aussi le faible taux de recyclage de ces 515 bâtiments.

La durée moyenne de la vie de ces bâtiments est de 92 ans, incluant ceux encore existant. Dix-huit de ces églises ont plus de 100 ans. Lorsque les chiffres sont étudiés par type et nombre d'occupations, les résultats sont encore plus révélateurs. La première utilisation moyenne de ces temples est de 43 ans. Par contre, il n'y a pas de liens entre la durée de la première communauté, le nombre d'utilisations et la vie totale du bâtiment. Les temples plus petits (ie. moins de 800 places) semblent cependant plus chanceux. Les lieux de culte ayant eu seulement une deuxième existence ont vu leur vie prolongée de 38 ans en moyenne dont 11 de plus de 40 ans. Ceux avec plus de deux utilisations ont une prolongation moyenne de 60 ans, incluant 24 ans par utilisation. Treize de ceux-ci ont existé plus de 60 ans

La croyance populaire voulant réutiliser des lieux de culte comme salle de spectacle ou lieu de loisir ne résiste pas à l'épreuve du temps. Les bâtiments utilisés à cet usage ont eu leur existence prolongée de seulement sept ans en moyenne. Ce type d'utilisation précède la destruction de l'église dans 75 % des cas, et une utilisation profane de courte durée pour les autres. On peut s'inquiéter avec raison du futur de l'église Holy Trinity / St-Sauveur de la rue St-Denis.

La modification d'un temple à des fins profanes prolonge la vie de ce lieu de 21 ans en moyenne et précède sa disparition. Même si les informations concernant ces recyclages profanes sont limitées, les données actuelles ne laissent pas espérer une plus grande survie. La seule exception est la Free Presbyterian Church de la rue Coté construite en 1848. Mais ce bâtiment a été tellement transformé et mutilé qu'il ne ressemble plus à une église sauf pour le portail et les fantômes des murs latéraux.

¹ La communauté Holy Trinity de la rue St-Paul fait démolir son église vers 1860 "pour qu'elle ne tombe pas en des mains profanes".

² St. James Methodist juge plus profitable de démolir son vieux temple de la rue Saint-Jacques et y fait construire un édifice à bureau, le Temple Building en 1889.

³ Ce type de commentaire apparaît régulièrement dans les journaux du début du XXI^{ème} siècle.

En éliminant les usages non religieux et/ou communautaire du tableau, les chiffres deviennent encore plus révélateurs. En effet, les lieux de cultes ayant été réutilisés à des fins religieuses, communautaires ou publiques ont une existence moyenne de 123 années. Le nombre successif d'utilisateurs de cette catégorie prolonge l'existence des lieux de 35 ans en moyenne par occupant. Ce résultat se confirme avec encore plus d'évidence si on ajoute les temples anglicans et protestants construits après 1925 et abandonnés par leur première communauté depuis⁴.

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'enseignement du passé démontre qu'un lieu de culte doit, pour survivre à l'abandon par la communauté originelle, être réutilisé à des fins religieuses ou communautaires et conserver un caractère public. Ces utilisations sont les bases et raisons de la construction d'une église et les prémisses de son aménagement architectural. *Tous autres usages entraînent la disparition rapide de ce lieu.* Les utilisations non religieuses doivent avoir un caractère communautaire et public tel que Ascension transformée en bibliothèque municipale ou Fairmount Methodist utilisé par la Fédération nationale Ukrainienne.

RECYCLAGE DE LIEUX DE CULTE

DEUXIÈME PARTIE, DES VOIES POUR L'AVENIR

PROBLÉMATIQUE

Les anglicans et les protestants ont déjà une certaine expérience de lieux de culte excédentaires. L'abandon de leur temple a débuté depuis plus longtemps que les catholiques. La diminution du poids démographique et les mouvements de population des groupes non francophones ont depuis le premier quart du vingtième siècle accéléré la désuétude de plusieurs temples. La fondation de l'Église Unis en 1925 a créé aussi un parc de lieux de culte excédentaires. Ce mouvement s'est accéléré avec la baisse de la fréquentation religieuse à partir des années soixante. Plusieurs de ces temples ont été recyclés avec succès. Les diocèses, synodes et communautés ont eu souvent la possibilité

⁴ Un simple coup d'œil à l'inventaire des lieux de culte dressé par la Fondation du Patrimoine Religieux confirme cette affirmation.

d'attendre un acquéreur avec des projets acceptables plutôt que de vendre à un spéculateur ou prometteur.

Chez les catholiques, la ferveur religieuse a baissé brusquement sans avertissement en moins d'une génération. De plus les églises catholiques sont rattachées à un territoire ou paroisse, contrairement aux autres confessions qui dépendent plutôt d'un groupe de fidèles et peuvent les suivre. Peu d'églises catholiques ont été réutilisées (Jésuite, Récollet, St. Agnes, St. Thomas Aquinas) même si plusieurs communautés ont utilisé des bâtiments profanes au début de leur existence. D'autre part la majorité des églises catholiques sont encore à leur première occupation qui doit malheureusement se terminer bientôt. Les champions du recyclage sont les communautés hébraïques, tant pour la réutilisation d'autres temples, que la réutilisation par d'autres de leur synagogue. Cette flexibilité tient surtout à la tradition religieuse juive où la sacralité d'une synagogue est définie par la présence de l'Arche et des rouleaux de la Thora plutôt qu'à la définition du bâtiment lui-même. Ce genre de principe devrait influencer les décideurs. Le passé prouve que des lieux de cultes peuvent être habités successivement, avec succès, par des confessions religieuses très différentes. La sacralité d'un lieu est déterminée par ses fidèles et l'usage religieux, non par une confession spécifique.

La baisse de la fréquentation des lieux de culte contribue largement à la problématique actuelle. Ces lieux ont été créés pour accueillir des centaines, parfois des milliers de fidèles. À une époque pas si lointaine se célébraient une dizaine de services par dimanche, quatre à cinq en semaine, sans compter les rituels marquant les passages des membres de la communauté. À toutes ces fréquentations s'ajoutaient des services religieux pour des fêtes ou occasions spécifiques. Les sous-sols d'église étaient aussi continuellement occupés par les activités et réunions d'une pléiade d'associations para-religieuses. Toutes ces activités généraient des revenus par les quêtes, casuels, locations en plus de la dîme, des legs et donations, des ventes ou locations de bancs et des systèmes d'enveloppes.

Aujourd'hui le total de ces activités occupe les églises quelques heures par semaine et regroupe rarement plus d'une cinquantaine de personnes. Cette sous-fréquentation apporte une sous-utilisation des locaux. Cet usage trop faible et sporadique entraîne un cruel manque de revenus nécessaires pour maintenir les bâtiments et les communautés dans un état viable. Une incapacité de capitalisation, nécessaire pour des travaux absolument majeurs et pour assurer un futur aux communautés, résulte de cette situation.

Les communautés ne peuvent indéfiniment vivre grâce aux subventions des différents niveaux de gouvernement, à la bienfaisance des diocèses et synodes ou à la charité d'un public trop sollicité.

La sous-utilisation des locaux entraîne des pertes pécuniaires irrémédiables et directement la désuétude des lieux et l'extinction des communautés et des paroisses. Donc pour toutes ces églises, temples et synagogues l'utilisation des lieux doit être optimisée. Les utilisateurs doivent être de type religieux ou communautaire comme nous le démontre l'histoire. ***Une pleine utilisation des locaux religieux entraîne une continuation qui génère des revenus et permet la survie à long terme des biens et des communautés.***

QUELQUES SOLUTIONS PARTIELLES

• PRESBYTÈRES ET MAISONS CURIALES :

Les églises en milieu urbain sont situées à quelques rues de distances. Parfois, ce sont même des églises de même confession qui se voient dans le même pâté de maison. Chacune de ces constructions est secondée d'un presbytère ou d'une maison curiale majestueuse conçue à une époque d'abondance de personnel religieux.

Un seul presbytère est amplement suffisant pour loger et entretenir tout le personnel religieux d'un même secteur, toutes confessions confondues. Il en résulterait un certain œcuménisme et une meilleure compréhension entre les différentes religions.

Cet arrangement donne la possibilité à plusieurs communautés de vendre les bâtiments excédentaires. Ces maisons curiales ont habituellement une valeur patrimoniale moindre que les lieux de cultes et sont beaucoup plus facilement recyclables. La vente de ces bâtiments, sous des conditions strictes⁵, procurerait aux communautés un apport de capitaux frais désespérément nécessaires. Ces sommes devaient être alors utilisées pour des travaux majeurs sur l'église.

• MAUSOLÉES :

Certains groupes suggèrent l'utilisation des lieux de culte abandonnés comme mausolée ou columbarium. Cette idée a le mérite de rappeler en milieu urbain les églises de village avec leur cimetière mitoyen.⁶ Cette avenue accentue aussi la consolidation de la vie de quartier. Cette solution recycle seulement un nombre limité de lieux de culte. Les contraintes de l'aménagement intérieur nécessaire limitent cette solution à des endroits dont l'intérieur a peu de valeur patrimoniale. Ces mausolées seraient administrés par un organisme à but non lucratif composé de membres représentatifs des communautés du secteur. Des administrateurs agiraient comme consultant auprès de cet organisme.

• MUSÉES :

Du à la prépondérance des religions dans l'histoire et le patrimoine de la société québécoise, chacune des régions du Québec doit réutiliser un lieu de culte et y aménager un petit musée des religions et d'art religieux. Un accent spécial doit porter sur les particularités religieuses de cette même région. Ces musées seraient un pôle d'attraction touristique supplémentaire pour ces régions. Tous les autres lieux de cultes réutilisés devraient comprendre une mini exposition permanente relatant l'histoire du lieu et de la communauté originelle. La ville de Montréal gagnerait à avoir un important musée d'art et d'histoire religieuse à cause de sa position historique unique mélangeant les traditions anglicanes, catholiques, juives et protestantes dans des proportions particulières. Cette particularité religieuse de Montréal est mise en évidence par ses combinaisons linguistiques et ethniques en évolution constante.

⁵ Le contrat de vente devrait interdire tout usage futur non compatible avec le voisinage d'un lieu de culte. Cette condition serait amplifiée par les règlements de zonage du bâtiment et de l'aire.

⁶ La structure financière d'un cimetière est semblable à une fiducie. Les sommes versées sont conservées dans une fiducie qui génère des revenus. Ces revenus servent à l'entretien perpétuel des tombes et à défrayer les coûts d'opérations. Ceci donnerait au groupe propriétaire un petit revenu supplémentaire

QUOI?

Le choix des édifices à sauvegarder est extrêmement complexe et délicat. Il dépend de plusieurs facteurs comme l'a démontré le document de consultation de la commission de la culture sur la Consultation générale sur le patrimoine religieux du Québec. Ces facteurs sont parfois subjectifs et pourraient mener à des décisions arbitraires. La question de la sauvegarde du patrimoine religieux soulève une charge émotionnelle élevée. Peu importent les choix, ils laisseront des insatisfaits et seront impopulaires auprès de plusieurs. Nous voulons tous sauvegarder le maximum de notre patrimoine religieux et éviter autant que possible des choix déchirants.

Plutôt que trier et choisir en premier, notre société doit premièrement envisager les solutions possibles et les différentes options de recyclage. Les choix de conservation doivent être effectués dans un esprit d'entraide communautaire et de sauvegarde en fonction des solutions applicables et des possibilités de réutilisations. Il n'y a pas de solution unique et universelle. ***La réponse réside dans l'acceptation du choix simultané de plusieurs voies.*** Trop de critères propres à chaque lieu et situation empêche une approche globale. Plus il y aura de solutions envisagées, moins il y aura de choix difficile. Envisageons les comment en premier pour limiter les quoi en deuxième. ***Plus il y a de comment, moins il y a de quoi!***

COMMENT?

L'enseignement du passé démontre que la survie des lieux de culte s'appuie sur des usages religieux, communautaires et publics. Ces utilisations ne font pas de distinctions de confessions, d'orientation sociale ou de tendance linguistique. ***Les constatations qui découlent de notre histoire doivent être les principes déterminants du comment et du futur.***

- LES UTILISATEURS RELIGIEUX :

Montréal, comme plusieurs autres centres urbains, est actuellement peuplé de nombreuses petites communautés évangéliques, pentecôtistes et baptistes en plus des religions musulmanes et orientales. Ces congrégations survivent actuellement dans des anciennes boutiques, bars ou stations-service. Elles gagneraient à se regrouper et utiliser en alternance certains temples qui seront autrement voués à la disparition. Les majestueux clochers de certaines églises pourraient ainsi faire de magnifiques minarets. Les autorités doivent faire taire leurs préjugés et tendre la main vers ces petites communautés pour élaborer des solutions conjointes et viables. Les lieux de culte sont suffisamment vastes pour accueillir plusieurs de ces petites communautés sous un même toit.

Cette solution a l'avantage de nécessiter peu de modifications aux structures religieuses existantes. Le sous-sol est utilisable comme bureau, administration et archives pour ces mêmes communautés. La présence de plusieurs communautés revitalisera les lieux tout en assurant, grâce au nombre total élevé de fidèles, une certaine constance des revenus. La tendance des sociétés occidentales vers la multiplication des mouvements charismatiques des petites communautés chrétiennes, l'attrait grandissant des religions alternatives et orientales ainsi que l'augmentation de la fréquentation musulmane de toutes obédiences laissent espérer un bassin de locataires éventuels presque inépuisable. Le passé démontre aussi que plusieurs communautés de confessions différentes peuvent

coexister à l'intérieur des mêmes lieux. Les utilisateurs actuels doivent comprendre que cette pluralité assure la survie de leur propre communauté. Ils demeureront cependant les utilisateurs prioritaires des lieux. Ils doivent cependant taire leurs préjugés et diluer leur fierté et leur entêtement par un esprit communautaire tout à leur avantage.

• LES UTILISATEURS NON RELIGIEUX :

Nos centres urbains regorgent d'organismes communautaires à but non lucratif. Un simple coup d'œil dans un annuaire permet d'apprécier la multitude de ces organismes⁷. Ces groupes oeuvrent principalement dans les domaines communautaires, humanitaires, de la santé et des services sociaux. Ils ont tous des intentions louables et des objectifs utiles à l'ensemble de notre société.

Les possibilités de subvention et de financement des différents niveaux de gouvernement ne laissent pas la chance à toutes ces organisations d'accomplir pleinement leur mission individuelle. La charité publique est insuffisante pour répondre aux demandes. Ces associations et autres doivent donc travailler dans des locaux restreint et inadéquats au loyer habituellement prohibitif. Ils manquent aussi sévèrement de ressources administratives et de support consultatif.

La vocation communautaire des lieux de culte s'adapte admirablement au regroupement sous un même toit de plusieurs de ces organismes. Ceux-ci seront enchantés, pour un loyer inférieur à leur dépense actuelle, de bénéficier de locaux adéquats. Cette mise en commun de quelques groupes bénéficie des avantages d'une bonne rationalisation des opérations connexes. Les services tels que secrétariat, bureautique, archivage, Internet, salle de conférence et de réunion, sont des ajouts considérables à leur mission grâce à une bonne planification. Le total des loyers contribue suffisamment à défrayer les services offerts et à entretenir le lieu de culte tout en assurant un revenu à la communauté. Les subventions et octroi accordés à ces organisations sans but lucratif sont maximisées par la rationalisation de leur mode d'opération et auraient un double usage comme loyer permettant la sauvegarde d'un lieu de culte.

Un usage mixte de groupe religieux et communautaire dans le même lieu est souhaitable car il permet une plus grande diversité. L'aménagement est simplement modifié pour répondre au besoin mixte. Le potentiel de locataire est presque infini même en suivant les principes d'utilisateurs religieux ou communautaires. Le genre et le nombre de petites communautés religieuses et des organismes sans but lucratif sont en progression constante. Ceci assure pour longtemps une banque de locataire ultérieur.

• ASPECTS FINANCIERS :

L'aspect financier n'est pas négligeable. L'argent est un des principaux moyens pour œuvrer à la sauvegarde des lieux de culte.

Toutes ces organisations et groupe religieux paient déjà un loyer sous une forme quelconque. La stratégie consiste leur offrir un loyer inférieur avec en plus de multiples avantages administratifs et logistiques. L'offre devient irrésistible en la combinant à des bénéfices fiscaux et exemptions de

⁷ Ouvrir un bottin sous les sections Amicale, Assemblée, Associations, Centre, Entraide, Fédération, Fondation, organisation, Rassemblement, Regroupement, Union, etc.. est une révélation!

taxes. Le nombre d'utilisateurs d'un lieu peut être très élevé selon la planification des espaces et horaires. Une partie importante de ces communautés et groupes fonctionnent à temps partiel avec des horaires très variés. Ils seront rarement tous présents au même moment. La location accessoire des salles de conférence et aires d'exposition par des entités extérieures ajoute au surplus budgétaire. Le total des revenus locatifs sera suffisant pour entretenir correctement le lieu de culte et soutenir les frais d'administration.

La responsabilité financière des gouvernements se limite à un investissement de départ pour la mise en place de cette organisation et l'aménagement des lieux. Un apport ponctuel pourrait être requis pour des travaux exceptionnels.

- AMÉNAGEMENT DES LIEUX :

Les différentes solutions privilégiées ont l'avantage de ne pas impliquer de modifications majeures ou d'atteintes importantes à l'intégrité des lieux.

La modification à des fins religieuses demande seulement le réaménagement et la réorientation des sièges et bancs. Le transept accueille chacun une communauté. La partie avant de la nef avec le chœur et l'abside reçoit une communauté plus importante. L'arrière de la nef accommode une quatrième communauté. Des retables contribuent à l'intimité des groupes et à délimiter les espaces de circulations.

Le volume intérieur de la plupart des lieux de culte offre un dégagement en hauteur d'au moins deux étages et parfois trois. Cet espace peut être avantageusement réapproprié pour des usagers communautaires. Une structure indépendante, sorte de cube intérieur ou mezzanines libres et multiples, représente une option intéressante, sans contact avec les murs extérieurs. Cette construction indépendante repose sur le plancher du rez-de-chaussée et s'appuie par des piliers sur les fondations du sous-sol. Une légère passerelle peut réunir cette structure aux jubés et galeries. Les bureaux des différents usagers communautaires utilisent l'espace ainsi créé. Une partie de cet espace sert pour les services de secrétariat, la réception et les équipements de bureautique commun. La salle de conférence s'adapte à la configuration d'un transept ou bas coté. La sacristie avec ses boiseries devient une luxueuse salle de réunion. Le chœur et l'abside retrouvent une nouvelle vocation comme aire d'exposition ou salle de réception. Les services d'archives trouvent leur place au sous-sol. Le deuxième ou troisième niveau du "cube" permet aux usagers d'apprécier le détail de la voûte. Le vestibule loge en permanence une mini exposition sur l'histoire et la construction du lieu de culte.

Ces modifications n'impliquent pas de modifications importantes à la structure et à l'aspect des bâtiments. Elles respectent la volumétrie actuelle et l'ordre architectural de l'ensemble du temple. Certains mobilier et accessoire comme les confessionnaux, les baptistaires et les chemins de croix peuvent être conservés sans changement dans leur environnement actuel. La conservation des biens doit primer sur la restauration qui est plus dispendieuse.

QUI?

Les administrateurs, marguilliers et fiduciaires⁸ actuels sont généralement des bénévoles qui gèrent leur communauté à temps partiel. Ils manquent de ressources et de conseils malgré leur dévouement et leur bonne foi. Leur disponibilité limitée les empêche d'avoir une vue d'ensemble des situations. Les congrégations, diocèses et synodes n'ont plus les forces d'autrefois et travaillent isolément avec un nombre trop restreint de personnel vieillissant. Les différents paliers de gouvernement ont eu aussi leur lot de situations problématiques et ne peuvent assigner de nouvelles énergies à la sauvegarde du patrimoine religieux.

Les intervenants intéressés par le sort futur de nos églises et temples sont nombreux et variés. Les usagers et occupants actuels, les diocèses et synodes, les congrégations, les différents gouvernements et ministères, les architectes, historiens, ethnologues et sociologues, les groupes de citoyens, les représentants de quartier, l'ensemble des fidèles, tous ces groupes et individus sont concernés et doivent émettre leurs opinions et idées. ***Toute notre société est visée d'une manière où l'autre, par le patrimoine religieux et doit s'impliquer et s'appliquer à sa conservation.*** La question du Qui sous-entend la question du Qui paie. Tous les organismes veulent conserver leurs prérogatives et leur vision tout en donnant le fardeau financier à d'autre. ***Aucun organisme ou individu n'a la capacité actuelle de résoudre à lui seul la problématique de la sauvegarde des lieux de culte, ni ne doit s'approprier ce droit.***

La solution réside dans la mise en commun des idées, ressources et expériences. La création d'un organisme indépendant et autonome, à but non lucratif s'impose comme réponse. Chaque intervenant actuel transfère à cet organisme les deniers et une partie des expertises allouées à la conservation du patrimoine religieux. Le bureau de direction de cet organisme est composé d'un représentant de chaque gouvernement, de membres des principales communautés religieuses concernées, d'un architecte, d'un historien de l'art religieux, d'un expert en restauration et sauvegarde, d'au moins deux représentants des citoyens et surtout d'administrateurs gestionnaires chevronnés. Le bureau de direction supervise deux fois par an au minimum la bonne gestion de l'organisme et suggère les lignes directrices de temps à autre. Cette répartition des membres du bureau de direction a l'avantage de regrouper la plupart des intervenants et de favoriser une prise de décision par consensus. Cette direction doit être reproduite sur un modèle réduit à l'échelle de chaque région administrative avec des intervenants locaux et comprendre des gestionnaires et administrateurs.

La mission et les fonctions de cet organisme où ***Régie de la sauvegarde du patrimoine religieux du Québec*** (RSPRQ) consiste à :

- *Administrer et gérer les lieux de culte sur une base quotidienne,*
- *Maximiser l'usage des lieux à des fins communautaires et religieuses,*
- *Aller vers les clientèles ciblées et leur faire connaître les avantages d'utilisation du lieu de culte,*
- *Planifier l'utilisation des espaces et des horaires dans le meilleur intérêt des usagers,*
- *Maintenir autant que possible les lieux de cultes dans leur intégralité et originalité,*

⁸ Équivalent français approximatif de la fonction de "Trustees" chez les communautés protestantes

- *Aménager les lieux de culte en fonction des nouvelles utilisations tout en privilégiant la conservation des éléments significatifs des intérieurs et en limitant les interventions architecturales,*
- *Planifier et faire exécuter aux meilleures conditions les travaux de réparations et de conservations en utilisant les budgets comme levier financier,*

Le regroupement administratif des ressources financières actuelles au même endroit permet de planifier des solutions d'envergure pour des problèmes communs à un territoire tout en procurant des économies de volumes⁹. Ce rassemblement des habiletés ouvre la voie pour l'expérimentation de solutions novatrices¹⁰. Il ajoute une somme d'expertises et de communications qui bénéficieront individuellement et collectivement aux différents lieux de culte. La Régie pourrait s'occuper aussi des lieux de culte utilisés comme mausolée ou musée.

La Régie de sauvegarde du patrimoine religieux du Québec doit être à but non lucratif pour éviter les tentations et les abus de la recherche du profit. Elle doit viser l'équilibre budgétaire et les excédants réinvestis dans les travaux majeurs. L'autonomie et l'indépendance de la RSPRQ doivent être garanties pour permettre une continuité et éviter de servir d'enjeu politique ou électoral. La Régie utilisera évidemment un lieu de culte comme bureau.

Les propriétaires actuels des lieux de culte conservent leur droit de propriété et demeurent les usagers prioritaires de l'église. Par contre la Régie est responsable de toute la gestion, l'administration, l'entretien et la conservation. Ainsi dégagé d'un lourd leur fardeau temporel, les communautés peuvent se consacrer entièrement au bien-être spirituel de leurs membres. Ce transfert administratif doit se faire le plus rapidement possible avant que les édifices ne soient plus récupérables où que les communautés disparaissent en laissant leurs biens entre de mauvaises mains. La presque totalité des communautés propriétaires doit transférer leur droit de gérance à la Régie. Si cette transaction s'effectue sur une base volontaire ou facultative, la Régie héritera seulement des dossiers les plus complexes et difficiles. L'ensemble des lieux administrés par un seul organisme une meilleure répartition des risques et des problèmes. La délégation des pouvoirs pourrait être concrétisée par une loi ou décret modifiant la Loi des paroisses et par une entente contractuelle type.

Les niveaux de gouvernement peuvent offrir une aide directe à la Régie sous forme d'exemptions des différentes taxes qui contribueraient ainsi au succès financier. Des avantages fiscaux supplémentaires seront aussi accordés aux communautés et organismes utilisant les temples afin d'attirer un grand nombre d'utilisateurs. Les autorités doivent aussi adopter des lois rigoureuses de protection des églises et des règlements de zonage appropriés.

Les aménagements extérieurs, terrain, clôture, statue, croix et parvis des lieux de culte sont dans un état lamentable causé par un entretien plus que minimal. Les municipalités interviennent directement en s'occupant des aménagements extérieurs et en les utilisant comme parc ou aire de repos. Cet engagement des villes aura peu d'impact sur leurs frais d'exploitation mais un effet important sur les coûts d'opérations de la Régie.

⁹ Exemple : Une soumission publique pour refaire les toitures en cuivre d'une dizaine d'églises de la même région.

¹⁰ Exemple : Le chauffage est une dépense majeure des lieux de culte. Un chauffage d'appoint à l'énergie solaire est-il rentable et efficace?

Les idées avancées dans les sections Comment et Qui ont l'avantage d'être réalisables sans avoir à modifier à outrance les cadres légaux actuels. Elles ne nécessitent qu'une mise de fonds supplémentaire légère pour le lancement de la Régie et l'installation des premières structures légales et physiques. L'administration et la gestion des lieux de culte seront transférées progressivement à la Régie selon un échéancier progressif de cinq ans. Une fois en place les lieux de culte et les Régies sont autosuffisantes. Les autorités doivent par contre maintenir pendant quelques années leur support financier au niveau actuel afin d'assurer la viabilité de l'aventure.

UN EXEMPLE :

L'exemple suivant est fictif mais s'appuie sur des situations réelles. Il se veut une synthèse des solutions envisagées plus haut. Cet exemple permet une visualisation des concepts élaborés précédemment.

Bienvenue au Centre religieux et communautaire Saint-Jacques. Cet édifice est l'ancienne église de la paroisse catholique saint Jacques de Pierreville il est maintenant sous le contrôle du RSPR, section nord-est. L'accueillante aire de repos extérieure est agrémentée de platte-bandes qui mettent en valeur la restauration de la croix de chemin. Une petite allée mène à une ouverture à la base du clocher. Celui-ci sert de tour d'observation aux curieux du quartier. La plate-forme supérieure est louée deux soirs par semaine aux Amis des étoiles. Le vestibule de l'ancienne église accueille le visiteur avec une exposition permanente. Des textes et des vitrines illustrent l'histoire de l'église et de la paroisse fondée en 1895. Après avoir traversé le vestibule le visiteur est ébloui par une magnifique fresque d'un peintre très connu originaire de la paroisse. Cette peinture habille le devant du "cube" intérieur et dissimule le bureau d'accueil ainsi que les services de secrétariat et équipements de bureaux communs. À la droite de la réception un tableau nous renseigne sur les activités de la semaine. Le jubé est réservé tous les mardis soir par la chorale des employés de la First Financial. La faculté de musique du CEGEP de Pierreville l'utilise tous les mercredis matin et vendredi après midi. L'Aire des religions, aménagée dans la partie avant de la nef avec le chœur, sert successivement le samedi à l'Église du Nazaréen de Pierreville et à la Nouvelle union Baptiste du Nord Est. La paroisse catholique St-Jacques de Pierreville et la communauté anglicane Holy Spirit se partagent le dimanche avant midi. Lors de la célébration des services, l'ancienne sacristie qui sert habituellement de salle de réunion, accepte les cours de catéchisme pour les enfants des fidèles. Pont Pierreville-Kinshasa tient une conférence lundi dans la salle de conférence sise dans l'ancien transept sud. Mardi c'est au tour de l'Association historique du lac Pierre de tenir son assemblée annuel à cet endroit. Mercredi le Regroupement des aides domestiques maghrébins a sa soirée d'information sur les conditions de travail de ses membres et jeudi l'organisme Jardé-monde y parle de la culture des tomates allemandes. Une plaque affichée sur la porte du confessionnal bien conservé mentionne d'autres occupants comme l'Amicale des menuisiers louisianais du Nord Est, le service d'entraide pour famille monoparentale du quartier St-Jacques et l'Association provinciale du batik aborigène. Le visiteur se rendant à une des salles d'accueil sises dans l'ancien transept nord est impressionné par le chemin de croix datant de 1908. Le reflet des vitraux dans les murs latéraux en verre miroir

du cube central créé un effet époustouflant. Après son entrevue le visiteur peut laisser le Centre religieux et communautaire St-Jacques par l'arrière, circuler dans le jardin communautaire et apprécier l'architecture de l'ancien presbytère utilisé comme maison de retraite.

J'espère que cette visite virtuelle vous laisse entrevoir toutes les possibilités d'utilisations tout en restant dans des paramètres permettant la continuité et la conservation de notre patrimoine religieux.

CONCLUSION

Les idées et approches suggérées dans ce mémoire découlent des enseignements de notre histoire. Elles ont, je crois, l'avantage de demander peu d'investissement initial, de créer une activité à long terme, de proposer une existence autonome et un mode de gestion permettant l'autosuffisance et l'indépendance. Ce cadre assurerait la continuité et la sauvegarde des communautés et de notre patrimoine religieux.

ANNEXE : Liste des lieux de cultes AYANT CONNUS PLUSIEURS UTILISATIONS

NOM	ADRESSE	DATE DE IÈRE OCCUPAT ION	AUTRES OCCUPATIONS DES LIEUX
Récollets	Notre-Dame & Récollet	1693-1811	Anglican 1761-1789, Presbytériens 1791-1792, baraquement militaire 1813-1817, rénovations 1818-1826, catholiques irlandais 1826-1847, Congrégation des Hommes de la Ste-Vierge 1845-1866, démolie 1866
Jésuites	Place Vauquelin	1720-1800	Protestant Church of Montreal 1789-1803, détruite par un incendie en 1803
First Scotch Presbyterian	St-Gabriel & Fortification	1790-1886	Bureau du Ministère de la Justice, démolie en 1903
Wesleyan Chapel (First Methodist)	St-Sulpice	1808-1821	News Room, bibliothèque St-Sulpice (1837) et bureau du Board of Trade (1822-1855), Fabrique de la paroisse Notre-Dame. Démoli en 1891.
Erskine Presbyterian	Lagauchetière & Chenneville	1835-1866	Notre-Dame des Anges 1868-1936, St-Cyril & Ste-Méthode 1936-1944, fins profanes, école 1952-1957, Mission Catholique Chinoise depuis 1957
Sherait Israel	Chenneville & Lagauchetière	1835-1890	Beth David 1892-1929, Mission presbytérienne chinoise 1940-1950, entrepôt, démolie vers 1965
St.Georges	Notre-Dame ouest & carré Chaboillez	1843-1870	Clocher démolie en 1871, utilise par le facteur d'orgue S .R. Warren 1871-1878. Disparue ca 1890.
Church of The Messiah	Beaver Hall & Lagauchetière	1844-1902	Transformé pour usage industriel. Disparue
Second Congregational	Gosford & Champ de Mars	1845-1856	Christ Church 1857-1859, Holy Trinity Anglican 1860-1865, chapelle militaire St.John 1865-1870, 4 différents theatres 1871-1876, diocèse catholique (Union Allet) 1889-?, Usages industriels divers, démolie 1912.
East End Methodist	Lagauchetière & Plessis	1845-1904	Ensuite Tiers ordre des Franciscain, disparue après 1916
Free Presbyterian	Coté près Lagauchetière	1848-1884	Usages industriels divers, existe toujours mais grandement modifié
St.Andrew Presbyterian	Belmont & Beaver Hall	1851-1918	Italian Presbyterian Mission 1918-1925, démolie 1927

St-Lukes's Episcopalian	René Levesque & Champlain	1854-1914	Cathédrale orthodoxe St-Peter & St-Paul depuis 1924
Salem New Connexion Methodist	Panet près de St-Antoine	1856-1875	St. Andrew East End Mission 1875-ca 1880, Welsh Presbyterian ca 1894, ensuite Gaieté Française, démolie vers 1911
St. John's Lutheran	St-Dominique & Charlotte	1858-1907	Temple du travail des briquetiers, disparue après 1915.
English, German & Polish Jews Synagogue (Shaar Hashomayin)	De Bullion, près de Viger	1860-1886	B'Nai Jacob 1886-1916, bâtiment refait en 1902. Démoli ca 1917.
St. Matthew's Presbyterian	Wellington & Congregation	1860-1895	Pointe St-Charles Congregational 1895-1912, disparue.
First Baptist	Lagauchetière & Beaver Hall	1862-1878	St. Bartholomew Reformed Episcopal 1878-1903, disparue
New Jerusalem	René Levesque & Université	1862-1910	Boutiques et industries variées, démolie ca 1945
Calvin Presbyterian	Notre-Dame O.945	1863-1916	Commerces divers, laiterie, démolie en 1961
French Evangelical Church	Lagauchetière & Ste-Elisabeth	1864-1876	First French Methodist 1877- 1909, modifié en morgue pour Urgel Bougie, 1910-1924. Démolie ca 1940
Dominion Square Methodist	René Levêque & Peel	1865-1914	Boutiques 1915, démolie 1938
Holy Trinity Anglican	Viger & St-Denis	1865-1920	Catholique maronite St-Sauveur 1920-1995, va devenir un bar avec Spa
Sherbrooke street Methodist	Sherbrooke & St-Urbain	1865-1925	Église orthodoxe grecque Holy Trinity, détruite par un incendie en 1986.
St. Paul Presbyterian	René Levesque & Ste-Monique	1868-1930	Démantelée et reconstruite comme chapelle du Collège St-Laurent, maintenant Musée d'Art de St-Laurent
St. Jude's Anglican	Coursol & Vinet	1876-1969	Bibleway Pentacostal depuis 1969
Emmanuel Congregational	Ste-Catherine & Stanley	1877-1907	Theatre Lyric, Gran Theater, démolie 1925
Wesley Congregational	1246 Ste-Catherine	1879-1882	Reprise par un créancier en 1982, St. Gabriel's Presbyterian 1886-1910. Démolie ca 1912.
Olivet Baptist	Lagauchetière et De la Montagne	1879-1903	Acheté par le Canadien Pacifique en 1901, utilisé par Union Church de 1907 à 1910. Disparue
Zion Congregational	Milton & Jeanne Mance	1889-1919	Chevra Kadisha 1920-1928, disparue ca 1950
West End Methodist	Coursol & Canning	1890-1925	Maintenant Negro community Center
St. Mary at the Cross	Préfontaine & Rouville	1891-1947	Bâtiment de 1924 rénové ca 1970, Canadian Legion Maisonneuve Branch 66, présentement à vendre.
Centenary United	Wellington & Charron	1892-1990	Adventiste du Septième Jour Mount Zion depuis 1990 (bâtiment de 1951)
Grace Baptist	Maisonneuve & Oliver	1893-1925	Adventiste du Septième Jour, Bethel Gospel depuis 1972

Taylor Presbyterian	Logan & Papineau	1894-1934	Église grecque Orthodoxe 1934-1937, Église Unie St-Luc 1938-ca 1985, Temple Vie et Réveil depuis.
Bethlehem Congregational	Maisonneuve & Clarke	1896-1912	Eglise Luthérienne, disparue ca 1955
Ascension Anglican	Rue Outremont	1898-1904	St-Viateur d'Outremont 1904-1913, ensuite usage profane et démolie en 1923
West End French Methodist	Delisle & Atwater	1900-1916	Maintenant Union United Church
Pointe St. Charles Baptist	Wellington & Liverpool	1900-1963	Eglise Évangélique La Bonne Nouvelle 1963-1967, maintenant temple Sikh Gurudwara Sahib Québec
Melville United	Melville & près Maisonneuve	1901-1925	Melville Presbyterian 1929-1976, maintenant Communauté serbe orthodoxe Ste-Trinité
Ascension Anglican	Avenue Du Parc	1904-1990	Bibliothèque municipale Mile-End depuis
St. Agnes	3980 St-Denis	1905-1953	Sanctuaire du Rosaire et de St-Jude depuis
Mount Stephen United	4863 Cartier	1905-1962	Église Baptiste L'Oratoire depuis 1963
St. Thomas'	2022 Sherbrooke est	1906-1947	St-Robert Bellarmin 1947-ca 1990, compagnie de danse depuis 1995.
Fairmount United Church	Fairmount & Hutchison	1907-1929	Chevra Kadisha 1929-1955, maintenant Fédération nationale Ukrainienne
Emmanuel Congregational	Drummond près Maisonneuve	1907-1948	Armé du Salut, forteresse de Montréal depuis
First French Methodist	Ontario & St-André	1909-1926	Church of All Nations 1926-1930. Disparue
St. Gabriel Presbyterian	Jeanne-Mance & Milton	1910-1984	Transformé en condo en 1985
Temple Baptist	Fairmount & Durocher	1911-1922	Alfred Joyce Public High School, maintenant Centre François Michel
St. Paul's bilingual Baptist	3674 Ontario est	1912-?	Maintenant Église Évangélique Baptiste de l'est
St. Giles'	Nelson & St-Joseph	1912-1929	Beth David 1929-1964, Cathédrale russe orthodoxe St-Nicolas depuis.
Stanley Presbyterian	Victoria & Westmount	1914-1925?	Adventiste du Septième jour depuis 1972
Outremont Presbyterian	Davaar & Cote Ste-Catherine	1914-1963	Annexe de l'Hotel de ville de Outremont
Trinity Methodist	Boul Pie IX	1914-1970	Temple Hare Krishna
B'Nai Jacob	Fairmount & Esplanade	1919-1964	Annexe du Collège Français depuis.
All Nations Church	1135 Square Amherst	1922-1966	Studio d'enregistrement et maintenant bureau
Redeemer Anglican	Galt & Anger	1924-1982	Adventiste du Septième jour depuis 1984
St.Cyprian's	1675 boul Morgan	1924-1986	Maintenant Église de Dieu du Mont Sinaï